

COMMUNE DE BEAULIEU SUR LAYON

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL

du 31 AOÛT 2020

L'an deux mil vingt le vingt sept août, Nous, PETIT Didier, avons adressé à chaque conseiller municipal la convocation suivante : « en votre qualité de conseiller municipal, vous êtes prié d'assister à la réunion qui aura lieu le lundi 31 août deux mil vingt à vingt heures»

L'an deux mil vingt, le trente et un du mois d'août, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle de la maison commune de loisirs « salle Saint-Louis », sous la présidence de monsieur PETIT Didier, Maire.

Étaient présents : MM. Jacques GUÉGNARD, Martine CHAUVIN, DANIEL ONILLON, Magali POUPLARD, Laure BERTRAND, Corentin LEVEUGLE, Gwenaëlle SALMON, Yann SUAOU, Joëlle POURCHER-GENTIL, Jean-Marc PROVOT, Lovely GODEAU, Paul TRESMONTAN, Romy COLLIN, Frédéric VEAUX.

Secrétaire : Romy COLLIN

ORDRE DU JOUR :

Intervention de Pierre CORVAISIER (SIEM) : bilan des consommations sur les bâtiments communaux en 2019

1. Approbation du compte-rendu du 06 juillet 2020,
2. Approbation du compte-rendu du 27 juillet 2020
3. DIA : parcelle AE N° 782 - 783 rue Saint Vincent,
4. Nomination d'un élu référent sécurité routière,
5. Composition de la commission de contrôle des listes électorales,
6. Demande d'autorisation de location salle Guynemer : cours d'astrologie,
7. Demande de licence de taxi,
8. Tarifs adhésion bibliothèque,
9. Règlement intérieur du conseil municipal,
10. Compte-rendu des commissions,
11. Questions diverses,

Monsieur le maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Désignation d'un référent ENEDIS,

Avis favorable des membres du conseil municipal.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 6 JUILLET 2020

le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 juillet est adopté à l'unanimité.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 21 JUILLET 2020
--

le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 juillet est adopté à l'unanimité.

Monsieur Tresmontan informe monsieur le maire de son étonnement de voir les comptes rendus affichés en mairie et sur le site internet de la commune avant approbation de l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur le maire indique qu'il y a obligation d'afficher en mairie sous les 8 jours suivant la séance un compte-rendu. Avec monsieur Guégnard ils se proposent de se renseigner sur ce point.

Monsieur Tresmontan indique que ce compte-rendu peut-être plus sommaire et qu'il serait judicieux de publier ensuite le procès-verbal validé par les conseillers municipaux.

Lors de la séance, monsieur Guégnard informe suite à des recherches sur internet, qu'un compte-rendu doit être affiché dans les 8 jours suivants la séance.

D.I.A. PARCELLE SECTION AE N° 782 - 783

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien soumis au droit de préemption urbain, Section **AE N° 782 et 783** « 11 – 13 rue St Vincent » pour une superficie de 146 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

DÉSIGNATION ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Suite aux élections municipales 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un élu référent sécurité routière.

Madame Martine Chauvin se propose d'être référente. Elle sera chargée de transmettre les informations aux différentes commissions au vu des publics concernés.

Madame Martine Chauvin est désignée élue référente pour la commune de Beaulieu-sur-Layon

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE LISTES ÉLECTORALES

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, il convient de composer à nouveau les commissions de contrôle chargées de la régularité de la liste électorale et de l'examen des recours administratifs préalables (RAPO).

Composition de la commission de contrôle :

Titulaires : Gwénaëlle Salmon, Yann Suau, Joëlle Pourcher-Gentil, Paul Tresmontan, Romy Collin.

Suppléants : Jean-Marc Provot, Lovely Godeau, Frédéric Veaux.

DEMANDE DE LOCATION SALLE GUYNEMER

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier reçu de madame Traineau Pascale, pour une demande de location de la salle guynemer pour des cours d'astrologie.

Romy Collin questionne sur le fonctionnement habituel de location de cette salle :

Monsieur le maire indique que la salle est en location payante dès lors que le demandeur n'est pas une association.

Reprendre contact avec le demandeur pour voir les conditions de location à envisager.

Romy Collin questionne sur la location des salles municipales au vu du contexte sanitaire :

Monsieur le maire indique que les personnes louant les salles ont un rappel à la loi sur le port du masque, le respect du protocole sanitaire, nombre de personnes maximum.

Monsieur le maire ajoute que la Préfecture dans un courrier reçu en mairie indique que la location des salles ne peut être refusée mais que les soirées dansantes sont interdites.

Pour les associations sportives, il y a une interdiction d'utiliser les vestiaires, les membres des clubs doivent arriver habillés en tenue et masqués. Les deux sections qui ont repris (basket et badminton), appliquent le protocole reçu par leur fédération.

Romy Collin questionne pour savoir si la mairie a un protocole sanitaire pour les associations et toutes personnes louant une salle municipale :

Monsieur le maire indique que ce n'est pas le cas et qu'on est sur un principe de confiance. Pour les personnes louant les salles communales, il leur est rappelé les conditions à respecter (courrier envoyé par le préfet).

Frédéric Veaux alerte sur la nécessité d'être très prudent au du contexte sanitaire avec la reprise des écoles et des associations sportives. Il insiste sur le fait que la mairie se doit de faire respecter le protocole sanitaire national.

Il est décidé de travailler à la rédaction d'un protocole sanitaire de la mairie (en lien avec les associations sportives) qui sera remis à toutes les associations, personnes louant les salles municipales et afficher dans les lieux publics.

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE CORVAISIER DU SMIEL

Présentation des consommations des bâtiments publics de 2019 (avec comparaison des années 2017 2018) et de la nouvelle offre du SMIEL dans le cadre de l'accompagnement des collectivités à l'aide à la décision et l'aide à l'investissement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Constats :

- Consommation à 47% en gaz propane (fossiles) et 53% en électricité
- Consommation à 80% pour le chauffage et 20% pour l'éclairage
- Trois bâtiments municipaux sont énergivores : Salle de sports, la mairie et le complexe l'oiseau lyre

Sur ces trois bâtiments, des audits énergétiques sont à réactualiser ou à engager afin de cerner les travaux d'amélioration énergétique à réaliser dont la mise en place d'un chauffage central.

Selon les préconisations du SMIEL :

Axe 1 : Sortir des énergies fossiles (propane)

Engager des travaux pour remplacer les chaudières à gaz propane en un système de chauffage central à bois énergie au niveau de la salle de sports, complexe oiseau lyre.

Axe 2 : Rénover les bâtiments énergivores

Rénovation globale du bâtiment de la mairie avec une actualisation de l'audit énergétique à demander

Axe 3 : Régler les bâtiments

Vérifier les réglages des installations (chauffage central) au niveau des thermostats, VMC pour l'école Louis Froger et la salle St Louis.

Axe 4 : promouvoir les énergies renouvelables

Le SMIEL se propose de réaliser une étude de faisabilité de mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics. L'objectif : investissement et revente de l'énergie avec participation citoyenne dans cet investissement.

Romy Collin interpelle M. Corvaisier sur la possibilité d'investir dans des panneaux avec un objectif d'autoconsommation et de coupler à une sensibilisation et accompagnement de la population à la réduction de consommation et les travaux de rénovation énergétique.

M. Corvaisier indique que pour lui l'investissement en panneaux photovoltaïque est une logique de rentabilité et d'augmentation du parc d'énergie non fossile.

DEMANDE POUR OBTENTION LICENCE TAXI RENOUELABLE

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier reçu de monsieur Christophe PEROTEAU, en vue de l'obtention d'une licence de taxi renouvelable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable à cette demande, tout en précisant que la redevance annuelle est de 30 € par taxi.

Madame Martine Chauvin demande à ce que l'on avertisse les ambulances Guion-Baranger de l'installation de monsieur Peroteau.

TARIFS ADHÉSION BIBLIOTHEQUE

Concernant les tarifs d'adhésion à la bibliothèque municipale, à compter du 01 septembre 2020, ils seront appliqués comme suit :

- Tarif unique annuel de 12 euros
- Tarif de 7 euros pour les demandeurs d'emploi et étudiants
- Tarif mensuel de 3 euros pour les occasionnels
- Gratuit pour tout nouvel arrivant sur la commune dans l'année en cours

Ces tarifs seront révisés annuellement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte ces tarifs à l'unanimité.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire propose un règlement intérieur, s'appuyant sur les recommandations préfectorales pour le fonctionnement du conseil municipal avec vote.

Toute commune de plus de 1000 habitants doit se doter de ce règlement.

Paul Tresmontan s'étonne que cette proposition de règlement intérieur n'ait pas été envoyée en amont de la réunion du conseil municipal afin de se l'approprier et de pouvoir ainsi apporter des suggestions de modifications. Il n'est pas concevable de voter un document non étudié. Il demande le report de l'approbation de ce règlement intérieur à la prochaine séance du conseil municipal.

Cette demande est accordée et monsieur le maire s'engage à envoyer à tous les conseillers municipaux le document avant le prochain conseil municipal.

RÉFÉRENT ÉLU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ENEDIS

Depuis 2012, en lien avec la préfecture et le SIEM, nous avons mis en place dans le Maine-et-Loire, avec le concours des collectivités un réseau de Référents Réseaux Electriques, pour renforcer la rapidité et l'efficacité du dépannage en cas d'aléa climatique important perturbant la desserte en électricité de vos territoires.

Après en avoir délibéré, monsieur Petit est désigné comme référent titulaire
monsieur Onillon est désigné comme référent suppléant

RESTAURANT LA FORET : PROLONGATION

monsieur le maire donne lecture d'un courrier de madame l'Hussiez, responsable du restaurant « la Forêt », dans lequel elle demande l'autorisation de travailler tout ou partie du mois d'août (suivant la météo), et ce uniquement pour le service des repas le midi.

En effet pour les raisons du covid 19, elle a ouvert son restaurant qu'au 2 juin au lieu du 1^{er} avril.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL : REMISE A 90 KM/HEURE RD 160

monsieur le maire donne lecture du courrier du département dans lequel il signale le retour à 90 km à l'heure de la RD 160

1) Restaurant scolaire :

Romy Collin questionne sur le protocole mise en place au niveau de la cantine (brassage des élèves, zones délimitées,...). Elle demande que les familles soient destinataires de ce protocole sanitaires et que les mises à jour soient également envoyées.

Paul Tresmontan questionne sur le protocole mis en place suite cas covid d'un enfant ou d'un personnel communal sur ce temps de cantine.

Magali Pouplard indique que le protocole sanitaire mis en place de la cantine ne le précise pas.

Romy Collin indique que cette partie doit être ajoutée et bien précisée.

Magali Pouplard indique que pour le moment les enfants de l'école privée viennent déjeuner à l'oiseau lyre mais qu'au vu du contexte elle devra peut-être de nouveau prévoir un espace de déjeuner en salle st Louis.

A ce jour, il est envisagé dès lors un repas froid pour ces enfants comme indiqué aux parents.

Romy Collin indique qu'il existe d'autres solutions et questionne pour savoir si un travail a été enclenché avec les deux directions des écoles pour envisager un aménagement des horaires pour permettre aux enfants de se rendre à la cantine pour avoir un repas chaud surtout cet hiver.

Magali Pouplard indique qu'elle souhaite proposer à un groupe de parents de travailler sur ce sujet prochainement.

2) Social :

Romy Collin demande un report du repas des aînés pour ne pas les exposer aux risques du contexte sanitaire. Même si cet événement est important pour les personnes âgées du village il n'est pas concevable de mettre en danger leur santé. Elle propose de reporter avec pourquoi pas un pique-nique au printemps.

Martine Chauvin réfléchit à une modalité permettant de réunir peut-être les personnes âgées en petit groupe le jour prévu en lien avec la bibliothèque. Sujet à travailler

3) Voiries :

Le matériel pour les aménagements provisoires sont livrés. La première phase pourrait être mise en place semaine 36. Par contre, l'ajustement et la remise en place de ces aménagements devront être réalisés par les élus et habitants des rues concernées. En effet, M. Le maire indique avoir un accord oral de la CCLLA pour que ces aménagements soient mis en place sans que la convention tripartite ne soit encore signée.

Frédéric Veaux questionne sur ce choix de précipitation sans avoir une convention signée et donc qui est responsable de ces aménagements sur le domaine public en cas d'accident, de détériorations.

4) STEP :

En cours

Réunion police de l'eau et Agence eau le 09/09/2020

PLUI : Réunion pour les élus proposés le 01/10 à Faye d'Anjou

Au 1^{er} janvier 2021, le budget assainissement est transféré à la clla.

Sports, associations :

Laure Bertrand informe que le grillage autour de l'aire de jeux a été enlevé et que les jeux vieux ont été également retirés. Quid des deux balançoires disparues ?

Romy Collin questionne sur les raisons de cet enlèvement.

Laure Bertrand indique que c'est pour une raison de sécurité et dans le cadre d'une réflexion de la mise en place de nouveaux jeux pour cette aire. Elle prend contact avec la société retenue lors du dernier mandat pour obtenir des devis. Elle souhaite également associer les habitants à cette réflexion.

Finances :

Corentin Leveugle précise qu'un point budgétaire sera présenté à chaque réunion de conseil municipal afin de suivre le budgétisé-réalisé.

Séance levée à 23H45